

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 30 DECEMBRE 1977
DECRET N° 77/773 /MTJ/SGFPT/DFP/4/3/5

portant intégration et nomination de Mon-
sieur MAKITA Antoine Saturnin dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I des
services Sociaux (Santé Publique).

-----oo0oo-----

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF
DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS:

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le Décret 65/44 du 12/2/1965 abrogeant et remplaçant le
décret 63/376 du 22/11/1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services de Santé;
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclas-
sements;
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispo-
sitions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le Protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'URSS;
(/u l'Acte n° 001 du 13 Avril 1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement
Ministre du Plan;
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 035 du 28/7/1977 relative à l'exercice du
Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 2014/MS/CAB du 7/10/1977 du Ministère de la
Santé et des Affaires Sociales transmettant le dossier de l'intéressé;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1°:- En application des dispositions combinées du décret 65/44 du 12/2/1965 et du Protocole d'accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur MAKITA Antoine Saturnin, né le 11/2/1950 à Marala Mossendjo, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine obtenu à l'Institut de Médecine et de Pédiatrie de Leningrado (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire indice 1.110.

ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre Chef du Gouvernement
Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, LE 30 DECEMBRE 1970

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

C O L O N E L Louis SYLVAIN GOMA.-

Médecin Cdt. D. A. MISSONTSA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

H E N R I L O P E S.-

AMPLIATIONS:-

-SGFPT/DFP.....3
-D.B.....3
-D.C.F.....1
-MSAS.....1
-SGSP.....2
-SGFPT/BST.....1
-INTERESSE.....1
-DOSSIER.....3
-SGCM/BC.....2
-JORPC.....1